

# La nouvelle nomenclature des niveaux de qualification

**Pour les certifications professionnelles enregistrées au RNCP :**

Table de correspondance entre la nomenclature de 1969 avec **5 niveaux** et le nouveau cadre national en vigueur qui comporte **8 niveaux**.

NOMENCLATURE DE 1969 : Groupe permanent de la formation professionnelle et de la promotion sociale	NOMENCLATURE DE 2019 : Cadre national des certifications professionnelles	TYPE DE CERTIFICATION
	Niveau 1	Pas de certification
	Niveau 2	Pas de certification
Niveau V	Niveau 3	CAP, BEP, Titre à finalité professionnelle, CQP
Niveau IV	Niveau 4	Baccalauréat, Titre à finalité professionnelle, CQP
Niveau III	Niveau 5	BTS, DUT, DEUST, Titre à finalité professionnelle, CQP
Niveau II	Niveau 6	Licence, licence professionnelle, BUT Titre à finalité professionnelle, CQP
Niveau I	Niveau 7	Master, diplôme d'ingénieur, Titre à finalité professionnelle, CQP
Niveau I	Niveau 8	Doctorat, habilitation à diriger des recherches, Titre à finalité professionnelle, CQP

Dans la nouvelle nomenclature, pour chaque niveau sont décrits les acquis de l'apprentissage mobilisés par les emplois-types visés selon les critères fixés par **décret** soit :

- La complexité des **savoirs** (connaissances) associés à l'exercice de l'activité professionnelle
- Le niveau des **savoir-faire**
- Le **degré de responsabilité et d'autonomie** au sein de l'organisation de travail

BOUN SAVOIR

- Le **niveau 1** du cadre national des certifications professionnelles correspond à la maîtrise des savoirs de base.
- Le **niveau 2** atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré. L'activité professionnelle associée s'exerce avec un niveau restreint d'autonomie.
- Le **niveau 8** atteste de compétences de très haut niveau, rendant ses titulaires capables de concevoir et de piloter des activités et des projets collectifs de recherche et d'innovation.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez : « [Arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification](#) »



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Plan d'investissement dans les compétences

JUILLET\_2021

**afDas**  
DEMAIN SERA FORMATION